

Athée sur Cher le 30 Novembre 2020

De Jean-Pierre PESTIE

A Monsieur Martin GUITTON, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Monsieur le Directeur Général,

Le rapport AELB de septembre 2020 rendant compte *des résultats de la qualité écologique de l'eau en Loire Bretagne* dans la période 2015-2017 justifie « la stabilité » des états par l'emploi d'indices évolutifs et trop sévères d'une part et par l'inertie des milieux et les variations temporelles d'autre part. S'il est évident que ces éléments rendent les analyses plus complexes, je réfute à la fois le terme de stabilité et les interprétations pour la justifier. Je peux répondre point par point à ces interprétations quelque peu tendancieuses dans un courrier ultérieur mais ce n'est pas l'objet de la présente.

Si certains progrès enregistrés sur des indicateurs ne se traduisent pas dans l'amélioration des états, il convient de mettre en doute la pertinence de ces indicateurs. L'état d'un milieu est toujours déterminé par un paramètre fondamental. Les autres paramètres intervenant dans le milieu sont considérés comme secondaires. Ainsi quand on améliore un indicateur qui ne se traduit par aucune amélioration de l'état du milieu, preuve est faite que l'indicateur n'est pas fondamental ou non pertinent.

Le cours d'eau et son bassin sont des milieux relativement simples. Afin d'améliorer la qualité de l'eau, il faut éradiquer les pollutions pouvant parvenir au cours d'eau. Pour permettre la libre circulation des poissons, le cours d'eau doit être exempt de barrage transversal infranchissable. Mais encore faut-il que les populations de poissons trouvent l'eau suffisamment à leur goût pour avoir envie d'emprunter le cours d'eau. Je vais développer ces deux aspects.

Depuis des décennies, la pollution chimique de l'eau, d'origine agricole, constitue la pollution la plus importante et la plus préjudiciable à la biodiversité aquatique. En 2016, l'Association pour la défense et le développement touristique de la vallée du Cher adresse un document aux ministres, parlementaires et grands gestionnaires de l'eau développant l'hypothèse selon laquelle **l'état chimique de l'eau gouverne aussi son état écologique**. En d'autres termes, l'état écologique d'un cours d'eau ne peut pas être bon si son état chimique est mauvais. La continuité des cours d'eau a des vertus mais pas celle de restaurer la qualité chimique de l'eau. Comment peut-on restaurer la biodiversité aquatique dans des eaux qui dépassent souvent 100 fois la dose maximale de pesticides admise pour l'eau potable ? L'hypothèse émise en 2016 semble se confirmer à partir des derniers résultats publiés par AELB qui montrent une continuelle dégradation de la qualité écologique des cours d'eau. Toutes les actions visant à améliorer la qualité écologique restent veines, sauf à évoquer l'inertie du milieu. **Seules les**

rivières en montagne et celles du littoral breton, bordées de pacages, échappent à la pollution des pesticides et conservent leur eau de bonne qualité écologique.

Les pesticides sont aussi responsables de la raréfaction des poissons et des migrateurs, indicateur emblématique de la biodiversité aquatique. Comment expliquer autrement que par cette pollution l'effondrement des migrateurs empruntant la Loire et ses affluents depuis 2007 ? Comment expliquer que les flux migratoires, hormis les saumons, quittent systématiquement la Loire pour emprunter la Vienne et la Creuse ? Compte tenu des actions menées par AELB, l'hydromorphologie du bassin n'a pu que s'améliorer depuis 2007 mais les migrateurs sont beaucoup moins nombreux à vouloir en profiter. Invoquer des causes « plurifactorielles » pour expliquer des résultats positifs qui tardent à se concrétiser a ses limites. Combien de fois ai-je entendu citer la température de l'eau ! Or j'ai pu constater à partir des comptages de la LOGRAMI, qu'au 1^{ER} semestre 2020, les températures records enregistrées en France avaient été favorables à toutes les espèces migratrices, hormis le saumon (voir pièce jointe). Vous en conviendrez, un tel constat est très surprenant. J'ai noté dans le rapport AELB que l'indicateur poissons était responsable de 64% de déclassements d'états de la qualité écologique de l'eau. Pour les poissons, la continuité des cours d'eau ne suffit donc pas. **Il faut admettre que l'hyper toxicité de l'eau tue ou fait fuir les poissons.**

Dans le projet de SDAGE 2016-2021, j'avais réagi à la création, au niveau européen, d'un état sur la qualité chimique ne prenant pas en compte les substances « ubiquistes » que sont les pesticides. J'avais expliqué les raisons de mon mécontentement dans mes remarques adressées à AELB. Hors pesticides, la qualité chimique est bonne et cela s'explique facilement : les grandes entreprises sont certifiées ISO 14001 et beaucoup d'usines de production ont été délocalisées hors du territoire national. Le drame de ce nouvel état, c'est qu'il donne un satisfécit facile qui retarde les mesures contre les effets dévastateurs des pesticides dans les eaux. Je rappelle que les pesticides représentent aussi un fléau pour l'alimentation en eau potable. Tous les ans, des puisages dans des nappes phréatiques peu profondes sont abandonnés pour des puisages dans des nappes plus profondes. Il serait nécessaire de classer la ressource de ces nappes profondes dans la catégorie des matières non renouvelables.

L'agriculture intensive est la grande responsable de la pollution chimique de l'eau. Aux aléas météorologiques près, les quantités annuelles de pesticides épandues restent constantes. Le plan Ecophyto 2+ semble bel et bien enterré. Pire encore, on repart avec les néonicotinoïdes en 2021. Quand on connaît la politique hégémonique du Ministère de L'Agriculture, la situation risque de perdurer.

Concernant AELB qui gère le plus grand bassin français mes attentes sont les suivantes :

- Que l'Agence combatte l'idéologie qui considère la continuité des cours d'eau comme la panacée et reconnaisse que la continuité est inopérante pour la pollution chimique agricole, la plus toxique et dévastatrice pour la biodiversité aquatique.
- Que l'Agence dénonce son incapacité à pouvoir agir sur la plus importante source de pollution chimique des eaux et qu'elle revendique et obtienne, avec ses consœurs, un pouvoir décisionnel de même importance que celui du ministère de l'Agriculture dans l'usage des pesticides.

Je ne suis qu'un citoyen ordinaire cherchant à sauvegarder la qualité de l'eau - *patrimoine commun de la nation* - et irrité de voir les objectifs fixés par la DCE s'éloigner régulièrement. Ma culture scientifique ne m'autorise pas à rejeter le doute sur les thèses que je défends. Mais ce dont je suis sûr aujourd'hui, c'est que les résultats sur l'évolution des états de l'eau semblent conforter mes thèses et infirmer celles d'AELB. Dans un milieu où l'idéologie domine, je prends le risque d'être humilié par une lettre me disant que mes arguments ne sont que des sottises et qu'il aurait été préférable que je ne sorte pas de mon domaine de compétences. AELB prendrait un risque bien supérieur au mien à rejeter mes arguments d'un revers de la main. Si j'ai raison, il arrivera un temps où AELB ne pourra plus justifier la « stabilité » des états par l'inertie naturelle du milieu. D'aucuns vous demanderont alors des comptes pour les dépenses effectuées à mener des actions stériles. Je mesure combien il est difficile d'infléchir une stratégie qu'on encense depuis une quinzaine d'années. Mais plus on tarde à le faire et plus ce sera douloureux.

Je précise que l'écriture de cette lettre est strictement personnelle et que je n'ai été mandaté ni par aucune association, ni par aucun collectif. En revanche, je ne m'interdis pas d'aider les associations qui voudraient donner une plus large audience aux piètres résultats obtenus jusqu'à ce jour dans la gestion des eaux dont les Agences assument la responsabilité.

Sachez que je suis à votre disposition pour un éventuel entretien avec des responsables de l'Agence. En vous remerciant du temps que vous consacrerez à la lecture de ce courrier, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre PESTIE

12, Chemin des Gérardières – 37270 ATHÉE SUR CHER

Messagerie : jean-pierre.pestie@orange.fr

Tél : 02 47 35 62 37